



## REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION ATLN



### **Inscription et cotisation :**

La cotisation prend effet du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre de l'année en cours.

La cotisation comprend l'accès aux terrains et à la participation aux événements (journée du sport, portes ouvertes, ...).

Les terrains sont sécurisés par une chaîne et un cadenas. Le code du cadenas vous sera donné lors de votre adhésion. Après chaque utilisation des terrains, il faudra remettre les chaînes et cadenas.

L'utilisation du code d'accès est strictement réservée aux membres de la famille sous la responsabilité du signataire du règlement intérieur. Le code d'accès ne doit en aucun cas être divulgué à d'autres personnes. Pour les mineurs, la demande d'accès devra être réalisée par les parents.

### **Réservation des terrains :**

Les réservations des terrains se font sur le site de réservation en ligne.

Le site internet vous sera donné lors de votre inscription. Il permettra de mieux gérer l'utilisation des terrains et faciliter leur emploi.

Vous aurez votre espace sur le site et vous aurez la main pour réserver le terrain que vous souhaitez ainsi que la date et l'heure.

Pour permettre à chacun d'avoir accès aux terrains, les réservations doivent s'effectuer 72 heures à l'avance.

ATTENTION : Chaque réservation donne droit à une heure de jeu. Les retards sur le créneau réservé n'autorisent pas de débordement sur l'heure suivante.

**L'accès aux terrains est strictement réservé aux membres de l'association ATLN, toute autre personne extérieure engage sa responsabilité et celle du membre. En aucun cas l'association ne pourra être tenue pour responsable en cas de blessure, d'accident, ou de vol survenu sur les terrains.**

### **Tenue et propreté :**

Une tenue adaptée est exigée pour jouer sur les terrains, seules les chaussures de sport sont autorisées.

Les équipements à la disposition des membres de l'association doivent être respectés et maintenus en bon état.

Vous êtes priés de laisser les terrains propres après votre départ (bouteilles, tubes de balles, balles, papiers et autres débris doivent être déposés dans les poubelles mis à disposition aux alentours).

**Les animaux ne sont pas admis sur les terrains. Alcool et tabac sont strictement interdits sur les terrains.**

**Aucun véhicule ne doit se trouver à l'intérieur des terrains (vélos, scooter, trottinette, ...).**

**COMPTANT SUR VOTRE CIVISME NOUS VOUS REMERCIONS DE RESPECTER CE REGLEMENT. LE BUREAU SE LAISSE LE DROIT D'EXCLURE DE L'ASSOCIATION TOUT CONTREVENANT AU DIT REGLEMENT INTERIEUR.**

Bon tennis ! Bon match !

Fait le 01/04/2023

Les membres du bureau de l'association.

Laurent, Estelle et Jérémy.